

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6233

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAMNAOUI ALABDELLAH

29-11-58

Adresse : BOUL. TANTAN - Les Terrasses d'Anfa - CASA -

Tél. : 06 62 80 09 84 Total des frais engagés : 370,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. AFAILAL Lalla Aziza**  
Spécialiste en Dermato-Vénerologie  
6, Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél. : 05 22 20 56 49 - Fax : 05 22 22 75 30

Date de consultation : 25/05/2023

Nom et prénom du malade : LAMNAOUI ALABDELLAH Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Gendre  Lalla Aziza  Enfant

Nature de la maladie : Dermatose Spécialiste en Dermato-Vénerologie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :  05 22 20 56 49 - Fax : 05 22 22 75 30

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 01/08/23

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recommandation des Actes
22/07/23 C3		1	3500 H	Dr ABDALLA ALAOUI Liste en Dermato-Venerologie Quartier des Hôpitaux - Casablanca 05 22 20 56 49 - Fax : 05 22 22 75 30

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE EDEN ROCK</b> Dr. Hanan HABOUCHA Avenue Cité d'Emeraude résidence B.M-1 Ain Diab - Casablanca 05 22 36 35 30	20/8/23	740,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

<b>Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue</b>	<b>Date</b>	<b>Désignation des Coefficients</b>	<b>Montant des Honoraires</b>

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Lalla Aziza et signature du Mémorandum

en Dermato-Vénérologie  
des Hôpitaux - Casablanca  
0 56 49 - Fax : 05 22 22 75 30

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

#### [Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr. Aziza AFAILAL

Spécialiste en Dermatologie  
et Vénérologie

Ex. Enseignante à la Faculté  
de Médecine de Casablanca

Médecine Esthétique

Chirurgie Dermatologique  
et Laser

الدكتورة عزيزة أفيال

اختصاصية في الأمراض الجلدية  
و التنسالية

أستاذة سابقا بكلية الطب  
بالمدار البيضاء

طب التجميل

الجراحة الجلدية  
والليزر

Casablanca, le 25/05/2023 : الدار البيضاء، في :

Fille LANNADAR Ghita

188,-

S.V.

Nettoyage visage au glyco A monnaie

249,-

Ride et rides

S.V.

Lebihoterapie

Glyco A 50 ml

292,-

Refit Application Glyco A soft peeling

S.V.

19,-

Refit Application Glyco A soft peeling

S.V.

Par le jambes et bras Application Lacrile clindien

287,-

Hajjane 14 Refit + 1 mois

6 -

par 4 pâtis incisives Ghoulis 25 dinars

le m = 740,-

7 -

Photoclas spray à laver 6

6, Avenue des Hôpitaux - Résidence du Parc 2<sup>e</sup> étage - Quartier des Hôpitaux - Casablanca

Tél.: 0522 20 56 49 - Fax : 0522 22 75 30 / E-mail : a.affiliate@gmail.com

AFAILAL Lalla Aziza

Spécialiste en Dermato-Vénérologie

6, Avenue des Hôpitaux - Casablanca

Tél.: 0522 20 56 49 - Fax : 0522 22 75 30

E-mail : a.affiliate@gmail.com

PHARMACIE EDEN ROCK  
Dr. Hanan HABOUCHE  
4, Avenue Colis d'Améraude résidence  
Majestic Bât. 1 Ain Dab - Casablanca  
Tél.: 05 22 36 35 30

8 - Dray corne

38078 Le jin

**Dr. AFAILAL Lalla Aziz**  
Spécialiste en Dermato-Vénerologie  
6, Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél.: 05 22 20 56 49 - Fax : 05 22 22 75 31

# CLENIDERM® crème

Béclométhasone dipropionate

20,00

ite ..... 0,025 g  
lycol, Chlorocrésol) q.s.p. ..... 100 g

corticoïde.

Il est actif sur certains processus inflammatoires (comme l'hypersensibilité de contact), et l'effet prurigineux qui leur est lié. Vasoconstricteur. Inhibe la multiplication cellulaire.

#### Indications thérapeutiques :

- Indications privilégiées où la corticothérapie locale est tenue pour le meilleur traitement : eczéma de contact, dermatite atopique, lichenification.
- Indications où la corticothérapie locale est l'un des traitements habituels : dermite de stase, psoriasis (à l'exclusion des plaques très étendues), lichen, prurigo non parasitaire, dyshidrose, lichen scléro-atrophique génital, granulome annulaire, lupus érythémateux discoïde, dermite séborrhéique à l'exception du visage, traitement symptomatique du prurit du mycosis fongoïde.
- Indications de circonstance pour une durée brève : piqûres d'insectes et prurigo parasitaire après traitement étiologique.

#### Contre-indications :

Dermatoses virales, bactériennes, fongiques et parasitaires ; dermatoses faciales à composante vasomotrice (rosacée) ou folliculaire (acné) ; lésions ulcérées.

#### Effets indésirables :

Ils résultent, en règle générale, d'une mauvaise utilisation : durée excessive du traitement et puissance trop importante du produit sont responsables d'effets indésirables locaux. Si, en outre, la surface d'application est très étendue, des effets systémiques peuvent être observés.

#### Précautions d'emploi :

Si une intolérance locale apparaît, le traitement doit être interrompu et la cause doit en être recherchée.

Suivre les recommandations du médecin.

Ce médicament peut être prescrit pendant la grossesse si besoin.

L'allaitement est possible en cas de traitement par ce médicament.

Ne pas appliquer sur les seins lors de l'allaitement en raison du risque d'ingestion du produit par le nouveau-né.

#### Mode d'emploi et posologie :

Le traitement doit être limité à 1 à 2 applications par jour.

Il est conseillé d'appliquer le produit en couches espacées, puis de l'étaler en massant légèrement jusqu'à ce qu'il soit entièrement absorbé.

#### Forme et présentation :

Crème - Tube de 30 g

Liste I (Tableau A)

PROMOPHARM S.A.  
Z.I. du Sahel, Had Soualem - Maroc